## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 30.09.2022

ID: 089-200039642-20220922-87\_2022-DE

## DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 51
- Absent(s): 10
- Pouvoir(s): 14
- Votants: 65

### Délibération nº 87-2022

## <u>Objet</u>: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols

Fonds Façade Madame Katelin PETER Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Baon: M. CHARREAU Philippe, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: Mme RIGO-ZANCONATO Anne-Marie, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: Mme GOUSSARD Nadège, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, *Thorey*: M. NICOLLE Régis, *Tonnerre*: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Vireaux: M. PONSARD

Excusés ayant donné pouvoir : Aisy-Sur-Armançon : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), Argentenay : M. TRONEL Michel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin), Bernouil : M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Flogny La Chapelle : M. DEPUYDT Claude (a donné pouvoir à M. CAILLIET Jean-Bernard), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. NICOLLE Régis), Sambourg : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à Mme JÉRUSALEM Anne), Tissey : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Yrouerre : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

<u>Absents excusés</u>: *Cry-Sur-Armançon*: M. DE PINHO José, *Tonnerre*: Mme TOULON Sylviane, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Villon*: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, *Viviers*: M. PORTIER Virgile.

Absents non excusés: Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. DELPRAT Eric **Date de convocation**: 16 septembre 2022

Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 106-2021 en date du 25 novembre 2021 modifiant le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés »,

Vu la délibération n° 2021/075 en date du 9 avril 2021 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 2 906,00 €,

Considérant la demande de subvention reçue le 8 juillet 2022 pour Madame Katelin PETER, au titre du fonds façade pour un immeuble sis 15 rue de la Varence à Tonnerre (89700),

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 30.09.2022

ID: 089-200039642-20220922-87\_2022-DE

règlement d'intervention,

Considérant que le plan de financement est le suivant :

#### Dépenses:

#### Recettes:

-	Subvention accordée par la commune de Tonnerre :	2 906,00 €
-	Subvention accordée par la CCLTB:	1 743,67 €

(\*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000 € ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour	
	0	contre	
	0	abstention	

**APPROUVE** l'attribution de la subvention d'un montant de 1 743,67 € à Madame Katelin PETER,

AUTORISE Madame la présidente à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



- Certific sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).